

Inscription à l'association Rythme et Danse – Année 2020-2021

La fiche d'inscription est à renvoyer à :

L'association Rythme et Danse, Carmen Moinerie-Soyer, 7 rue du Clos Tizon, 35160 Montfort/Meu.

Compte tenu de la demande, une priorité sur la réinscription est maintenue jusqu'au 31 juillet 2020.

L'envoi de la fiche doit être accompagné d'un **chèque d'acompte de 50 € (à l'ordre de Rythme et Danse)**, pour valider l'inscription. Un **certificat médical** est à remettre lors du premier cours.

Jours - lieux - date de reprise	Niveaux	Horaires
Lundi : (Moana Studio, Bâtiment C, 12 rue Louis Kerautret Botmel, Rennes) Reprise : le 7 septembre 2020	Éveil (4-5 ans, moyenne et grande section)	17h30-18h15
	Intermédiaire et avancé	18h30 – 20h
	Pointes	20h-20h30
Mardi : (Moana Studio, Bâtiment C, 12 rue Louis Kerautret Botmel, Rennes) Reprise : le 8 septembre 2020	Intermédiaire	12h30– 14h
	Pointes	14h -14h30
Mercredi : <i>Cours enfants</i> (Maison des associations, 6 cours des Alliés, Rennes – métro Charles de Gaulle), Reprise : le 2 septembre 2020	Éveil (4-5 ans, moyenne et grande section)	13h45 - 14h30
	Initiation (6-7 ans, CP-CE1)	14h30 - 15h30
	Débutant (à partir de 8 ans)	15h30 - 16h30
	Élémentaire 1, 2 et 3	16h30 - 17h30
Samedi : (Maison des associations, 6 cours des Alliés, Rennes – métro Charles de Gaulle) Reprise : le 5 septembre 2020	Débutant ado-adultes	11h30 - 12h45
	Intermédiaire	12h45 - 14h15
	Pointes	14h15 - 14h45

TARIFS (1 cours d'essai offert) - Prévoir 15€ d'adhésion à l'association en plus du tarif ci-dessous

Durée	Tarif (€)	Durée	Tarif (€)
45 minutes	204	2 heures 30	534
1 heure	273	3 heures	609
1 heure 15	339	3 heures 15	642
1 heure 30	387	3 heures 30	672
2 heures	462	4 heures	732
2 heures 15	498		

Le paiement peut s'effectuer en 3 chèques (ou 2), mais **ils sont tous à remettre ensemble**, en début d'année. Le premier chèque sera encaissé de suite, le second en décembre et le troisième en mars.

Réductions : -10 % étudiants, -20 % à partir du 2^{ème} membre de la même famille. Chèques vacances acceptés et dispositif « SORTIR ! ».

Contact : carmensoyer@aol.fr

Retrouvez toutes ces informations sur le site www.rythme-et-danse35.fr

Inscription à l'association Rythme et Danse – Année 2020-2021

Prenez soin de **bien remplir tous les champs**, cela nous permettra de vous contacter facilement en cas d'incident ou de changement horaire exceptionnel.

FAMILLE :

Nom : _____ Prénom : _____

Coordonnées :

Rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél mobile : _____

Courriel : _____

Plusieurs membres de la même famille sont inscrits : oui non

Choix d'étalement des paiements : 1 fois 2 fois 3 fois Montant total versé : _____

ELEVE :

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : fille garçon Date de Naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Étudiant : oui non

Remise du certificat médical avec la présente fiche : oui non

Niveaux	Horaires	CHOIX DES COURS
Éveil : 4-5 ans, moyenne et grande section (lundi)	17h30 – 18h15	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire et avancé (lundi)	18h30 – 20h	<input type="checkbox"/>
Pointes (lundi)	20h – 20h30	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire (mardi)	12h30 - 14h	<input type="checkbox"/>
Pointes (mardi)	14h - 14h30	<input type="checkbox"/>
Éveil : 4-5 ans, moyenne et grande section (mercredi)	13h45 - 14h30	<input type="checkbox"/>
Initiation : 6-7 ans, CP-CE1 (mercredi)	14h30 - 15h30	<input type="checkbox"/>
Débutant : à partir de 8 ans (mercredi)	15h30 - 16h30	<input type="checkbox"/>
Élémentaire 1, 2 et 3 (mercredi)	16h30 - 17h30	<input type="checkbox"/>
Débutant ado-adultes (samedi)	11h30 - 12h45	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire (samedi)	12h45 - 14h15	<input type="checkbox"/>
Pointes (samedi)	14h15 - 14h45	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION DE PHOTOS

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) _____ autorise /n'autorise pas¹ l'association Rythme et Danse à utiliser à titre gratuit des photos, prises en cours de danse et lors des spectacles, sur lesquelles apparaît mon enfant (Nom, Prénom) _____ afin d'illustrer le site Internet de l'association.

1 Rayer la mention inutile.

N.B. : l'association Rythme et Danse s'engage à ce que les visages des enfants ne soient pas reconnaissables sur les photos utilisées.

A _____, le _____

SIGNATURE du tuteur légal